



HAL
open science

“Culture et Ville” en Grand Sud-Est

Emmanuel Négrier, Philippe Maffre

► **To cite this version:**

| Emmanuel Négrier, Philippe Maffre. “Culture et Ville” en Grand Sud-Est. 2001. hal-02555991

HAL Id: hal-02555991

<https://hal.science/hal-02555991>

Submitted on 2 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

"Culture et Ville" en Grand Sud-Est

CES QUELQUES RÉFLEXIONS ONT POUR ORIGINE UN RAPPORT¹ PILOTÉ PAR L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES, RÉCEMMENT REMIS À LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE INTERRÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (MIAT) GRAND SUD-EST. CONÇU COMME LE POINT DE DÉPART D'UNE RÉFLEXION OPÉRATIONNELLE, IL S'EST ATTACHÉ À DESSINER LES CONTOURS, DANS LE DOMAINE "CULTURE ET VILLE", DE CE QUE POURRAIT ÊTRE UNE FONCTION-RESSOURCE.

Celle-ci était, en amont, conçue comme un dispositif visant au repérage et à l'inventaire des projets culturels démontrant, dans ce domaine, une action innovante ; charge restant à l'étude de préciser les critères de définition de l'innovation. Cette fonction-ressource pouvait, en fonction des résultats de l'étude, être orientée vers d'autres types d'action et de mission.

La définition du domaine "Culture et Ville" pose d'emblée une difficulté, topographique en apparence, mais politique en réalité. Il peut en effet désigner des actions et enjeux très divers. L'histoire des politiques culturelles - il en est de même de leur économie actuelle - pourrait nous inciter à saisir la quasi-totalité du champ d'action culturelle. On sait en effet que la ville est, en tant que telle, le creuset des politiques culturelles majeures, depuis des décennies, et que leur développement en milieu rural n'a que marginalement écorné cette donnée de base. Du coup, son caractère global interdirait toute approche d'un enjeu spécifique concernant la relation Ville et Culture. On peut être alors tenté de circonscrire le domaine au seul volet culturel de la "politique de la ville", dont on connaît le développement ces dernières années, encore accentuée par la signature, dans le Grand Sud-Est, de quelque 56 contrats de ville, dont plus de la moitié comportent précisément un volet culturel. Mais l'appréhension un tant soit peu réaliste de ce secteur incite à beaucoup de prudence. Si la dynamique culturelle de la politique de la ville est enclenchée, la disparité des initiatives, leur inégal développement entre les trois régions conduit à restreindre à l'excès l'ensemble des actions qui inscrivent la culture dans un contexte urbain, qu'elles s'attachent à travailler, avec ou sans les outils et financements de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), dans un souci d'innovation artistique et culturelle.

C'est à partir de cette dernière définition (des actions qui inscrivent la culture dans un contexte urbain qu'elles abordent dans un souci d'innovation artistique et culturelle), certes un peu imprécise, que nous avons posé le problème de la fonction-ressource, en nous appuyant sur les leçons

tirées de cas localisés dans les trois régions concernées (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et Rhône-Alpes). Cette fonction-ressource, dont nous avons dressé les contours possibles, pose deux préalables : sa dépendance à l'égard de contextes urbains très différenciés, quoique convergents en certains points, que nous examinerons en premier lieu ; les controverses autour de la définition de l'innovation culturelle et artistique, dont nous rendrons compte ensuite.

Cultures de la ville

Le Grand Sud-Est, avec ses 12,5 millions d'habitants, est à bien des égards une France en réduction. Très représentatif de l'essor du phénomène urbain, avec des taux de croissance supérieurs à la moyenne nationale, il est confronté au processus d'étalement urbain, dont la maîtrise s'avère délicate. Mais il connaît aussi des divergences internes parfois fortes, avec des villes en essor spectaculaire (Lyon, Grenoble, Aix-en-Provence, Montpellier) et des aires de déclin (Béziers, Roanne, Toulon).

Mais ces enjeux, communs à bien des égards, ne sont ni perçus ni traités de la même façon selon les régions. L'histoire déjà longue des dispositifs d'action urbaine en Rhône-Alpes, dont les partenariats témoignent aujourd'hui de la pérennité, contraste avec la mobilisation très inégale en PACA, où la sensibilité à la ville comme cadre d'action sociale et culturelle ne franchit qu'avec difficulté les frontières... des Bouches-du-Rhône. Quant au Languedoc-Roussillon, tout se passe comme s'il avait refoulé le plus longtemps possible le rôle de ses propres villes comme pôles d'action régionale, et comme si les grands élus urbains, à quelques rares exceptions près, avaient tout fait pour éviter d'assumer les conséquences sociales d'une urbanisation spectaculaire.

Ces différences se traduisent en chiffres, notamment dans les Contrats de Plan État-Région (CPER). Si la culture est représentée de manière relativement équivalente dans ces derniers (entre 2,2 % et 2,5 % du volume contractuel), la politique de la ville varie de 3 % en Languedoc-Roussillon à 6 % en PACA et 11 % en Rhône-Alpes ! Dans ces deux dernières régions, la culture est affichée comme mode d'action de la politique de la ville ; elle en est absente en Languedoc-Roussillon. Culture et Ville évoquent donc des environnements institutionnels fort différents, que l'on peut résu-

mer à grands traits : une tendance déjà ancienne à l'organisation et au partenariat État-collectivités locales et milieu associatif en Rhône-Alpes, avec toutefois une sur-représentation des départements du Rhône et de l'Isère ; une effervescence marseillaise qui laisse en panne tout l'est de PACA ; une fragilité et une fragmentation marquées en Languedoc-Roussillon.

Le domaine "Culture et Ville" suscite pourtant auprès des différents intervenants publics un même référentiel : il est une opportunité de renouvellement du sens de l'action (pour les administrateurs de la culture comme pour ceux de la politique de la ville). Ce renouvellement passe par un progrès des transversalités internes (aux DRAC, aux collectivités locales par exemple) et externes (le partenariat public-privé), une allocation pertinente des ressources humaines. Ce consensus sur les principes s'étend à la deuxième question : celle de l'innovation.

Les quatre piliers de l'innovation

Il s'agit moins ici d'inventer un nouveau concept abstrait de l'innovation artistique que de rendre compte des orientations à partir desquelles la cinquantaine d'acteurs rencontrés croient pouvoir attester qu'un projet est innovant. Une partie de ces constats recoupe assez largement le contenu du récent rapport de Fabrice Lextrait². Nous avons repéré quatre fondements principaux de l'innovation :

- Le projet se situe dans une perspective de création, qu'il se caractérise par la présence d'un artiste reconnu en son sein, ou témoigne d'un parcours qui se détache des conventions (celles de l'action sociale ou de l'académisme par exemple). Il est cependant largement admis qu'en ce domaine, les notions d'excellence, de professionnalisme, d'œuvre doivent être comprises dans un contexte particulier, en fonction d'un parcours propre, et non de la manière disciplinaire des inspections sectorielles.
- L'innovation, par voie de conséquence, s'inscrit moins dans l'aboutissement que dans le processus engagé, dans les croisements qu'il fait naître. Il en découle en pratique la reconnaissance d'un droit à l'erreur, et l'accent mis sur les réseaux, rencontres, lieux hybrides réunissant amateurs et professionnels, disciplines diverses...
- Dans ce processus, les relations entre acteurs sont cruciales, qu'il s'agisse du public (au singulier, défini généralement par le manque : exclu, défavorisé, inhabituel...) ; ou des publics, de statut social, culturel ou ethnique différents, qu'il s'agit précisément d'associer. Le partenariat, même le plus institutionnel, est ainsi considéré comme vecteur pratique d'innovations culturelles : convaincre un élu de s'impliquer dans ce champ, coproduire et accompagner des projets, au-delà des secteurs et bureaucraties, sont des signes distinctifs d'une capacité d'innovation.
- Le doute demeure la marque de fabrique de l'innovation. Qu'est-ce que la création si l'on admet nécessaire de se tenir à distance des critères d'excellence ? Quels sont les risques liés à l'institutionnalisation de ce nouveau champ d'action ? Le réduire, chez les élus, à une logique de coup, plus symbolique que structurelle ; l'enfermer dans de nouveaux ghettos catégoriels, efficaces à petite échelle

mais inefficients car cloisonnés au sein de services autonomes ; induire chez les acteurs de terrain des conduites opportunistes, liées aux guichets entrouverts, souvent temporaires, toujours sélectifs...

Aux trois critères repérables de l'innovation (une maîtrise du processus de création ; un partenariat construit ; des destinataires inhabituels) s'ajoute sans nul doute un quatrième, qui vise directement l'espace en jeu : le territoire. Le Grand Sud-Est en est un à sa manière, et les disparités de traitement de cet enjeu, à l'intérieur des régions et entre elles, incitent précisément à considérer qu'il s'agit d'un espace possible d'expérimentation et d'échanges. Nouveaux territoires, les agglomérations en cours de consolidation le sont évidemment aussi, et ces dernières sont à la fois en charge, le plus souvent, d'une compétence culturelle et de celle visant la politique de la ville³. Les volets culturels des contrats de ville sont bien entendu les premières traductions de cette innovation territoriale, qu'il s'agira de suivre et d'évaluer, d'une part, et peut-être d'inscrire dans un système de coopération et de partage d'information.

Une fonction-ressource "Culture et Ville" en Grand Sud-Est ?

Sur quelles ressources les acteurs qui interviennent dans ce champ peuvent-ils aujourd'hui compter pour s'informer, comprendre les différents dispositifs, se faire connaître, rencontrer de nouveaux partenaires, croiser de nouveaux espaces de création... ? L'état actuel de la fonction-ressource correspond à cinq caractéristiques :

- une très inégale pénétration sur le territoire, auprès des acteurs pourtant les plus concernés ;
- une grande hétérogénéité des missions accomplies, depuis le strict inventaire, jusqu'au conseil en suivi, accompagnement et services individualisés ;
- une hétérogénéité de l'étendue du domaine couvert, depuis le centre de ressources "urbain", "régional", jusqu'au national et à l'international ;
- une fragmentation des dispositifs, qui constituent souvent des opportunités pour un certain nombre d'acteurs, mais dont l'articulation "politique/culture/ville" est problématique ;
- un déficit conséquent de coordination, pour assurer des passerelles entre les domaines social, culturel et artistique d'une part, et accomplir la diversité des tâches considérées comme prioritaires pour les différents intervenants du champ "Culture et Ville".

Ces constats sont à la base de l'insatisfaction des intervenants, et à l'origine de leur besoin quant à une opération concertée. Pour autant, la plupart désignent les fausses pistes et obstacles à surmonter :

- le syndrome "Usine-à-gaz", consistant à créer une nouvelle institution, dont les financements viendraient ponctionner d'autant la capacité à projeter, créant de surcroît un effet-ghetto ;
- la nécessité d'associer la DIV et ses propres projets ou structures-ressources à la mise en œuvre de cette fonction, pour éviter doublons voire compétitions entre missions visant en partie les mêmes objectifs.

C'est pourquoi une telle fonction renvoie à des objectifs en rapport avec les principales lacunes identifiées en l'état actuel des choses. Le premier participe d'un souci d'*observation et de suivi* :

- repérer les actions innovantes à partir des critères définis plus haut ;
- identifier dans l'inter-région les personnes-ressources, dans leur diversité d'appartenance institutionnelle (DIV, villes et communautés, administrations préfectorales, DRAC, institutions culturelles telles que les médiathèques, CDN, CCN, Scènes Nationales, structures d'éducation populaire, lieux artistiques...);
- suivre et évaluer la mise en œuvre des CPER et, notamment, des volets culturels des contrats de ville.

Le second relève de l'*accompagnement et du soutien* :

- répertorier les dispositifs existants ;
- diffuser les leçons tirées d'expériences exemplaires (d'échecs ou de réussites) ;
- cibler des initiatives de formation permanente à l'intérieur de ce milieu hétérogène, sans qu'elle recoupe les différences de statut.

Le troisième s'inscrit dans une *logique d'expression publique*. Rappelons que les contours du domaine "Culture et Ville" sont flous et en permanent renouvellement (des formes et contenus), et qu'il concerne des intervenants dont l'expérience est à la fois diverse, dans des environnements plus ou moins contraignants. Il n'est donc pas étonnant que ces derniers plaident pour l'organisation régulière de rencontres, dont l'objet pourrait être de deux ordres :

- débattre des acquis de l'action et de la réflexion (en associant les intervenants opérationnels et le milieu de la recherche scientifique sur les cultures urbaines) ;
- partager les outils d'intervention (formation continue) et les capacités à projeter (réseaux culturels).

La réflexion lancée en Grand Sud-Est, sous les auspices de la MIIAT, s'inscrit dans une période où émergent de la recherche⁴ ou de l'action publique (les protocoles de décentralisation par exemple⁵), des perspectives de refondation et d'expérimentation de politique culturelle. Il s'agit de discuter de nouveaux cadres d'action, de nouvelles pratiques des compétences culturelles. La MIIAT donne un sens particulier à la déconcentration culturelle, en l'inscrivant non plus dans les territoires électifs régionaux mais dans une inter-région sans réalité institutionnelle précise. C'est sa faiblesse, mais aussi un de ses atouts. Devenue, notamment en matière culturelle, un espace de discussion et de partage de recettes, la MIIAT sert moins à redéployer la présence tutélaire de l'État en région qu'à accompagner la décentralisation culturelle par une mobilisation originale et collective de quelques DRAC entre elles. Cette expérimentation, si elle demeure soutenue publiquement et activement suivie par les agents culturels territoriaux, peut contribuer à faire naître un nouveau sens de la politique culturelle. Ce n'est ainsi pas par hasard qu'elle s'est saisie de ce dossier "Culture et Ville". Il vise, dans le champ culturel, les intervenants les plus fragiles, ceux dont la légitimité reste à fonder, ceux aussi pour lesquels la coordination des moyens des DRAC, à

l'échelle d'une telle macro-région, pourrait être un levier majeur ; à condition que ce projet "Culture et Ville" s'écarte d'une certaine démagogie de proximité, d'une part, et du retour à des injonctions centrales dont la pertinence pratique peine à s'affirmer désormais.

Emmanuel Négrier

Chercheur au CNRS, CEPEL, Université de Montpellier I

1 Négrier Emmanuel, Maffre Philippe, *Vers une fonction ressources "Culture et Ville" en Grand Sud-Est. Une nouvelle aire d'action culturelle ?*, Observatoire des politiques culturelles, novembre 2001.

2 Lextrait Fabrice, *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... Une nouvelle époque de l'action culturelle*, Rapport au Secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle, mai 2001.

3 Faure Alain, Négrier Emmanuel (dir.), *La politique culturelle des agglomérations*, Paris, La Documentation Française, décembre 2001.

4 Lebrun-Cordier Pascal, *D'une réforme nécessaire de la politique et des institutions culturelles*, Revue Mouvements n°17, La Découverte, octobre 2001.

5 Rizzardo René, *Note sur les protocoles de décentralisation*, Observatoire des politiques culturelles, 2001.

Vient de paraître

Développement urbain et culture

Actes du séminaire de Rennes coordonnés par Jean-Pierre Saez



La Délégation au développement et à l'action territoriale et la Délégation interministérielle à la ville ont décidé de mettre en place un programme conjoint de formation, au niveau régional, destiné à l'ensemble des professionnels intervenant dans la politique de la

ville, avec l'appui de l'Observatoire des politiques culturelles et de l'agence Ma ville et moi. Cette expérimentation a notamment comme objectif une capitalisation des contenus et échanges qui pourront servir de support à d'autres formations sur les territoires. La première formation s'est tenue en Bretagne à l'initiative de la Direction régionale des affaires culturelles. Cette rencontre qui s'est déroulée à Rennes les 25 et 26 octobre 2000 a nourri la présente publication.

En vente à l'Observatoire des politiques culturelles, 94 p., 15,24 € (100 FF).